

# Lettre d'information DJEPVA #7

n°7 / Octobre-Novembre 2017 Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Dans le cadre de ses attributions en matière de jeunesse, d'éducation populaire et de vie associative, le ministre de l'Éducation nationale a présenté, le 29 septembre dernier, devant les directions départementales interministérielles, les fondements de sa méthode : une philosophie d'action reposant sur la confiance et une exigence d'efficacité. C'est-à-dire « faire confiance » pour responsabiliser l'ensemble des acteurs et obtenir de chacun le meilleur. Trois priorités sont placées au centre de l'action ministérielle : la continuité de l'action éducative par la mise en cohérence et l'articulation entre les différents temps de l'enfant et du jeune, les parcours d'émancipation des jeunes et la construction d'une société de l'engagement et de l'entraide. Sur ces chantiers, plusieurs propositions sont en préparation dont le "Plan Mercredi". La Lettre d'Information de la DJEPVA #7 met en regard ces orientations et l'actualité JEPVA au plan national et régional, elle consacre son zoom à la Boussole des droits qui se déploie sur les territoires et donne la parole au CNAJEP pour une mise en perspective du dialogue structuré, éprouvé au niveau européen et appelé à être décliné territorialement.

Jean-Benoît Dujol, délégué interministériel à la jeunesse,  
directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

## Edito

### SOMMAIRE

Edito.....	p.1
Actualités & ressources JEPVA..	p.2
National.....	p.2
En région.....	p.7
<b>Zoom</b>	
La boussole des droits, vers un déploiement national.....	p.8
<b>La parole à</b> Audrey Baudeau, Déléguée générale du CNAJEP : le dialogue structuré.....	p.11
Ressources utiles.....	p.11

## A retenir



La France s'engage est désormais une fondation reconnue d'utilité publique par décret du 29 mars 2017. La DJEPVA est membre du conseil d'orientation.

Le ministère de l'Éducation nationale a initié une série de réformes applicables



dès la rentrée scolaire 2017 : assouplissement de la réforme des rythmes scolaires, dédoublement des classes de CEP en REP, instauration du programme "Devoirs faits" au collège, aménagement de la réforme du collège.

[En savoir plus](#)



Christophe Itier a été nommé Haut Commissaire à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale le

18 septembre. Il est placé auprès du ministre d'Etat, ministre de la transition énergétique et solidaire. [Accéder au décret d'attribution](#)



Les Assises des Outre-Mer lancées fin septembre porteront notamment sur les questions de la jeunesse, de

la culture, de la sécurité, de la biodiversité, du rôle des collectivités locales... Elles aboutiront par un Livre bleu qui devrait être publié au printemps 2018.

## Vie associative

Le programme Devoirs faits permet à des élèves volontaires de bénéficier, au sein de leur collège, d'une aide appropriée pour effectuer leur travail. Le programme sera mis en place dans tous les collèges après les vacances de Toussaint 2017. Chaque collège en fixera les modalités de mise en œuvre en cohérence avec son projet d'établissement. Devoirs faits est pris en charge, sur la base du volontariat, par les professeurs, les Conseillers Principaux d'Education, les assistants d'éducation, les volontaires du Service civique, ainsi que par des associations spécialisées. Les volontaires pourront accompagner ce projet dans le cadre de leur mission, mission qui ne peut se résumer à ce seul dispositif. Par ailleurs, conformément au principe de non-substitution à l'emploi, les jeunes en service civique n'ont pas vocation à remplacer les enseignants qui doivent être présents pour pouvoir apporter leur expertise disciplinaire et pédagogique. Le Ministère a adressé sa circulaire de rentrée aux recteurs le 4 juillet dernier et a accompagné ce dispositif d'un vadémécum et de fiches missions. Un point hebdomadaire de l'agence du service civique avec la DJEPVA et la Direction générale de l'enseignement scolaire permet de suivre l'évolution du dispositif.

[En savoir plus](#)



## Service civique

L'instruction N°ASC/2017/264 du 21 septembre 2017 relative aux modalités de mise en œuvre du Service Civique pour la fin d'année 2017 a pour objet d'organiser la montée en charge du Service civique avec les équipes des services déconcentrés.

## Actualités JEPVA

De nouveaux textes relatifs à la Loi Egalité et Citoyenneté sont parus : deux arrêtés du 13 juin et du 3 août 2017 portent nomination des membres de la commission consultative mentionnée à l'article 4 de la loi du 7 août 1991, commission compétente pour proposer les nouvelles modalités du compte d'emploi des ressources (CER) devant être établi par les organismes faisant appel à la générosité du public ; un arrêté en date du 21 juin 2017 a fixé le montant de l'aide pour l'organisation de la formation civique et citoyenne des engagés de service civique ; enfin par arrêté du 1er septembre 2017 a été fixé le plafond de remboursement des organismes prenant en charge des formations éligibles au titre de l'engagement citoyen.

L'ordonnance n°2015-904 du 23 juillet 2015 portant simplification du régime des associations et des fondations a notamment prévu une adaptation du compte d'emploi des ressources des organismes faisant appel public à la générosité. La simplification du compte d'emploi des ressources implique, d'une part, la réunion d'un groupe de travail spécifique de l'autorité des normes comptables et, d'autre part, la constitution d'une commission consultative dédiée. Ce groupe de travail et cette commission travaillent actuellement de manière coordonnée pour aboutir dans un calendrier très proche et convergent sur la définition et le contenu du compte d'emploi des ressources.

➔ [Accéder à la newsletter Vie Associative](#)



- La 12ème édition du Forum National des Associations & Fondations qui rassemble les dirigeants et responsables du secteur associatif s'est déroulée le 18 octobre 2017 au Palais des Congrès de Paris.
- Un nouveau village dédié aux acteurs du numérique a été créé.

## Mobilité internationale

Le regroupement des référents Europe et international Jeunesse (REIJ) organisé le 20 septembre a été l'occasion d'évoquer les actualités du programme et de l'Agence Erasmus + Jeunesse et sport. Un point d'étape sur l'avancée des travaux concernant le règlement du Corps européen de solidarité (CES) a été présenté. La mobilisation du programme Erasmus+ dans le cadre du COREMOB (comité régional de la mobilité) et des plateformes a alimenté les échanges entre les REIJ et l'Agence. Enfin la préparation du programme de travail 2018 a permis de cerner les perspectives pour l'année à venir. [Accéder au compte-rendu](#)



Erasmus+

Le rapport d'évaluation à mi-parcours du programme

Erasmus+ 2014-2020 conjointement rédigé par les Inspections générales de la jeunesse et des sports, de l'éducation nationale et de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche a été envoyé à la Commission européenne le 7 juillet 2017. La pertinence et l'efficacité du volet jeunesse et sports ont été soulignés. [En savoir plus](#)



Le Corps européen de solidarité vise à renforcer la cohésion et encourager la solidarité au sein de la société européenne. Un projet de base légale est discuté depuis début juillet par les Etats-membres au sein du groupe jeunesse du Conseil de l'Union Européenne. Au sein du Parlement européen, la Commission Culture assure la discussion et l'examen de ce texte. Il devrait être voté définitivement en Conseil des ministres de l'Éducation, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports le 21 novembre prochain et en séance plénière du Parlement européen le 22 novembre. [En savoir plus](#)

Le séminaire franco-belge sur la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent des jeunes prévu dans la feuille de route issue de la Déclaration franco-belge s'est déroulé le 22 septembre. Il a été axé sur les thématiques de la prévention des discours de haine et de la radicalisation en ligne et a mobilisé environ 150 participants issus des trois communautés de Belgique, de France et du Québec. [En savoir plus](#)

## Politiques éducatives

L'instruction n° DJEPVA/SD2/2017/136 du 25 juillet 2017 précise la procédure d'instruction des dossiers de demande d'habilitation des organismes de formation délivrant le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et de directeur (BAFD) pour la période du 01/01/2018 au 31/01/2021.

L'application métier SIAM (Système d'Information des Accueils de Mineurs) a fait l'objet d'une refonte. L'interface stabilisée devrait être disponible courant novembre 2017. [En savoir plus](#)

Le 3 octobre, le bilan annuel des accueils collectifs de mineurs a réuni les réseaux organisateurs ainsi que les financeurs dont la CNAF et certains comités d'entreprises. Les présentations et les échanges ont porté sur les statistiques relatives aux accueils avec hébergement et aux accueils de loisirs, les événements graves intervenus notamment durant l'été 2017, la campagne de communication colos été 2017 et les travaux du groupe de travail « Education à la santé sexuelle et prévention des violences sexuelles ».



Lors de son audition devant la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale le 3 octobre dernier, le ministre de l'Éducation nationale a annoncé le lancement d'un "plan Mercredi" qui permettra « de travailler sur les contenus périscolaires » (ou extrascolaires pour la semaine de quatre jours). Il a déclaré « Nous allons travailler pour qu'ils aient un contenu qualitatif renforcé ». Le ministère va également « élaborer de nouveaux outils qualitatifs » destinés aux communes revenues à quatre jours. Les associations d'éducation populaire seront « mises à contribution » pour apporter des contenus notamment « à destination des publics les plus fragiles ».



© Photo M. Jacquemin

Florence Demassol, première adjointe à la Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris a ouvert la journée aux côtés de Jean-Benoît Dujol, DIJ-DJEPVA et Daniel Fredout, président du CNAJEP.

**I**nitiée par la DJEPVA, l'ANACEJ et le CNAJEP, une journée dédiée au dialogue structuré territorial a été organisée le 26 septembre à la mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

Le dialogue structuré territorial entre les jeunes, les représentants de la société civile et les pouvoirs publics est inscrit dans la loi Egalité et Citoyenneté. Il porte sur les orientations stratégiques des politiques publiques en faveur de la jeunesse ainsi que sur la coordination de ces stratégies entre les différents niveaux de collectivités territoriales. La déclinaison opérationnelle du concept de dialogue structuré implique de répondre à diverses questions concernant notamment le positionnement et l'implication des différents acteurs, le calendrier de mise en œuvre, les instances en charge de

## Echange autour du Dialogue structuré territorial

l'organisation du dialogue structuré, les thématiques abordées. Jean-Benoît Dujol, DIJ-DJEPVA, Daniel Fredout, Président du CNAJEP et Férérick Pairault, délégué général de l'ANACEJ ont rappelé en introduction l'enjeu de cette journée à savoir la création d'une culture commune de la participation des jeunes. Le CNAJEP a ensuite présenté le concept et les principes du dialogue structuré (cf. "La parole à" page 11). Cette journée a permis aux acteurs présents d'identifier les enjeux territoriaux et d'esquisser des pistes de construction d'une dynamique territoriale pour renforcer l'efficacité des politiques publiques par une co-construction de la citoyenneté auprès des jeunes et avec eux.



© Photo M. Jacquemin

Près de 80 acteurs issus des DRDJSCS, Conseils régionaux et CNAJEP étaient réunis autour du dialogue structuré

## Conseil d'orientation des politiques de jeunesse

La deuxième plénière du Conseil d'Orientation des Politiques de jeunesse s'est réunie le 29 juin 2017 en présence du ministre de l'éducation nationale.

[Accéder au compte-rendu](#)

Parallèlement, les deux commissions, de l'éducation populaire et de l'insertion des jeunes, poursuivent leur dynamique de travail. La commission de l'éducation populaire a engagé ses travaux autour de deux axes : « globalité et continuité éducatives » et « des initiatives citoyennes au pouvoir d'agir ». La

commission de l'insertion des jeunes a quant à elle réuni ses quatre groupes de travail : « autonomie et droits sociaux, « sécuriser et fluidifier le parcours d'orientation », « discriminations dans l'accès au monde du travail », « repérer et mobiliser les jeunes pour faciliter leur insertion ».

Par ailleurs, le COJ devrait être amené à se positionner sur le Service national universel (SNU) sur lequel un comité d'experts de haut niveau remettra un rapport à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2018. A ce titre, les commissions ont organisé en octobre, une séance de réflexion autour de la mise en place du nouveau dispositif, mesure qui concerne pleinement le COJ dans son rôle d'expertise et de conseil.

## Animation territoriale

Dans le cadre des actions de formation continue destinées à l'encadrement supérieur du réseau territorial JSCS et pilotées par la DRH, la DJEPVA a organisé à l'attention des nouveaux chefs de service et leurs adjoints (D-R-D-JSCS, DDCS/PP), une formation sur les politiques de jeunesse, d'éducation populaire et de vie associative les 11 et 12 octobre 2017.

Le regroupement des chefs de pôle JEPVA a eu lieu le 19 octobre. Axé sur les orientations et priorités JEPVA 2018, il a permis d'informer et d'échanger sur les leviers et appuis aux projets

## Offre nationale métiers

Retrouvez les offres de formations du dernier trimestre 2017 sur PACo : [Se former](#)

## Cultures numériques

Proposée dans le cadre de l'Offre nationale métiers, un séminaire sur les enjeux du numérique dans le champ JEPVA a été organisé le 16 octobre à Paris. Ouverts aux agents des CAF (dans le cadre du partenariat DJEPVA-CNAF autour de Promeneurs du Net), une délégation du service de la jeunesse de la Fédération Wallonie Bruxelles a également été associée à cette journée.

[Accéder au programme](#)

territoriaux, les fonds structurels européens, la dimension jeunesse des Programmes d'Investissements d'Avenir et les orientations de la CNAF. En transversal, il a permis aux chefs de pôles de confronter leurs pratiques professionnelles concernant les sujets prioritaires.

### Dialogues de gestion 2018

La DJEPVA et l'Agence du service civique organiseront les dialogues techniques de fin de gestion sur le programme 163 'Jeunesse et vie associative' de novembre à décembre 2017. Les séquences bilatérales porteront notamment sur la mise en œuvre en 2017 des priorités JEPVA au regard des orientations nationales et de la stratégie de l'Etat en région.



Organisées par le Ministère de la culture en partenariat avec le Ministère de l'Education nationale, le CLEMI-Réseau Canopé, Radio France et les Assises du journalisme, la 3ème

édition de ces rencontres consacrée à l'éducation aux médias et à l'information s'est tenue le 12 octobre. [En savoir plus](#)



Les Rencontres annuelles de l'Injep, consacrées au thème de l'engagement, se dérouleront le 14 décembre 2017 sur le thème "Les nouvelles jeunesse de la démocratie : une revitalisation de la participation citoyenne ?" au Conseil économique, social et environnemental.

Les résultats du Baromètre Djepva 2017 (Injep-Crédoc) qui inclura les DOM seront prochainement diffusés. Des fiches régionales sont en préparation.

Deux nouvelles revues de littérature sont disponibles :

- Les adolescents et leur famille
- Socialisation adolescente et usages du numérique

Les Cahiers de l'action : jeunesse, pratiques et territoires n° 48 sont parus :

- Médiation numérique : mutations des pratiques, transformation des métiers (coordonné par E.Porté)

Retrouvez ces publications sur [www.injep.fr](http://www.injep.fr)



## Les arrivées et nominations à la DJEPVA

### Sous-direction des politiques interministérielles de jeunesse et de vie

Marie-Noëlle BASDEVANT, assistante au Bureau du développement de la vie associative et au Bureau

### Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (SCN)

Samuel JAMES, chargé d'études pôle évaluation et capitalisation des résultats - Mission du Fonds d'animation pour la Jeunesse (MAFEJ)

Laurence VIALLE, documentaliste - Mission de documentation et du centre de ressources

Nathalie BORNE, assistante administrative chargée de diffusion - Mission de valorisation et de diffusion

Chantal BRUTEL, chargée d'études statistiques -

Mission d'Etudes et d'Observation Statistiques (MEOS)

Bruno DIETSCH, chargé d'études statistiques - MEOS

Fanny SIMOES, chargée d'études statistiques - MEOS

### Division des Ressources Humaines, des Finances et de la Logistique

Maïlys AMAR, gestionnaire des ressources humaines

### Bureau des relations internationales

Anne COCHERIL, chargée de mission Erasmus + Jeunesse et stratégie régionale de la mobilité

### Sous-direction de l'éducation populaire

Nancy MARREC, Chargée de mission auprès du sous-directeur de l'éducation populaire : Promotion des Valeurs de la République, de la citoyenneté, de la laïcité - Prévention des phénomènes de radicalisation - Lutte contre les dérives sectaires - Education aux médias et à l'information / Lutte contre les phénomènes complotistes- Education artistique et culturelle- Promotion de la langue française et lutte contre l'illettrisme - Plans interministériels inégalités discriminations

### Bureau des partenariats JEP

Vincent DEMANGE, chef du bureau du partenariat associatif jeunesse et éducation populaire

## Accéder à l'organigramme de la DJEPVA

Votre avis nous intéresse

Vous pouvez nous faire part de vos avis, remarques et suggestions concernant cette lettre d'information [ICI](#)

## Au calendrier

18/09

Regroupement des correspondants du Fonds d'Expérimentation Jeunesse (FEJ)

20/09

Regroupement des Responsables Europe International (REIJ)

16/10

Regroupement des correspondants du Fonds de développement de la vie associative (FDVA)

17/10

Regroupement des délégués régionaux et départementaux à la vie associative (DDVA et DRVA)

19/10

Regroupement des chefs de pôle régionaux JEPVA

**Attention** : Le regroupement des correspondants régionaux FONJEP prévu le 10/11 est annulé, l'instruction interministérielle FONJEP étant en cours de finalisation

Agence du Service civique

20 & 21/11

Regroupement des référents régionaux

Les rencontres nationales Neuj'Pro des élus et professionnels de jeunesse organisées par le conseil départemental de l'Allier se sont tenues les 19 et 20 octobre. Le programme de cette 16e édition a été réalisé en partenariat avec l'INJEP, le CNAJEP, l'ANACEJ, le Forum français de la jeunesse et le CNFPT.

[Accéder au programme](#)



Une rencontre "agir maintenant et autrement" est organisée à Paris par le CNAJEP le 9 novembre autour des dynamiques à

l'oeuvre au sein des associations de jeunesse et d'éducation populaire : quelles actions collectives pour répondre aux enjeux de société ? Comment faire évoluer les «manières d'agir» ensemble ?

[Accéder au programme](#)

## En région

### YVELINES



La DDCS a organisé le 29 septembre un colloque à l'université de Saint Quentin en Yvelines sur le thème "Éducation populaire et animation socioculturelle : état des lieux et perspectives".

Les échanges entre le monde universitaire et les professionnels de l'animation ont porté sur l'amélioration de la qualité éducative des structures enfance jeunesse et ont permis d'enrichir la réflexion des acteurs de terrain sur les enjeux de l'animation. [En savoir plus](#)

### NOUVELLE AQUITAINE



A l'initiative de l'Etat (DRDJSCS et Rectorat) et du Conseil régional, une Conférence Territoriale de la Jeunesse sera lancée le 13 novembre.

Il s'agit d'organiser des temps de dialogue et de concertation entre des jeunes, des acteurs de jeunesse et économiques et des institutions pour co-construire la politique jeunesse et permettre une meilleure lisibilité de l'action publique. Cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre de la loi Egalité et Citoyenneté prévoyant notamment un cycle annuel de "dialogue structuré" avec la jeunesse.

La Conférence rassemble 120 membres répartis au sein de 3 collèges : 40 jeunes, 40 représentants d'institutions publiques et 40 représentants des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire aux côtés d'acteurs économiques et sociaux. Ces membres sont amenés à donner des avis et formuler des propositions opérationnelles sur différentes thématiques : "engagement et citoyenneté", "information, orientation et insertion", "autonomie". La démarche est prévue sur une durée minimale de 4 ans.

### NORMANDIE



Dans le cadre du plan national en faveur de l'éducation artistique et culturelle et des politiques de démocratisation de l'accès à la culture, de développement et de formation des publics et en cohérence avec le plan normand pour la jeunesse (PNJ) et dans la logique de l'accord-cadre signée le 3 janvier 2017 entre la Direction régionale des affaires culturelles de Normandie (DRAC) et la DRDJSC, #La culture s'anime en Normandie est un dispositif qui s'inscrit dans la logique du déploiement et de l'articulation du parcours d'éducation artistique et culturelle sur tous les temps de vie de l'enfant et du jeune. [En savoir plus](#)

Les Assises régionales de la mobilité internationale se sont tenues les 12 et 13 octobre au Havre.

[En savoir plus](#)



### PACA



Le DROS, dispositif régional d'observation sociale, piloté par la Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône, en collaboration avec l'INSEE Paca et l'INJEP, a organisé le 5 octobre un colloque sur la jeunesse à Marseille. La journée, introduite par le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales, le Président de la Région, le Directeur Général de la CAF des Bouches-du-Rhône et ouverte par Thibaut de Saint-Pol, directeur de l'INJEP, a permis d'échanger et de débattre sur les enjeux des politiques jeunesse, notamment autour des questions de décrochage, d'engagement, de vivre ensemble, de participation. [Accéder au programme](#)

Cette rubrique est dédiée aux actualités régionales, n'hésitez pas à nous informer des événements, manifestations, opérations se déroulant dans votre région ([audrey.lemoine@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:audrey.lemoine@jeunesse-sports.gouv.fr))

Zoom  
sur...Boussole des droits,  
vers un déploiement national

**N**ouvelle offre de service territoriale, la plateforme « Boussole des droits » offrira aux jeunes de moins de 30 ans un accès dynamique et personnalisé à l'information sur les services et les droits qui les concernent.

Pour atteindre cet objectif, la Boussole rapproche sur un même territoire les jeunes et des professionnels. Actuellement en phase d'expérimentation sur deux territoires pilotes (Grand-Reims et Cœur d'Essonne), la Boussole devrait être généralisée à partir de janvier 2018.

Co-construite avec les jeunes, les professionnels et les territoires, le développement de la Boussole des droits s'inscrit dans un processus marqué par trois phases essentielles. De mars 2014 à décembre 2015 : une synthèse d'études nationales et des diagnostics croisés entre jeunes et professionnels sur plusieurs territoires en Bretagne et en Champagne-Ardenne aboutissent à une série de recommandations pour l'élaboration d'un prototype. De mars 2016 à février 2017 : le prototype a fait l'objet d'une co-construction et d'une mise en œuvre sur deux territoires pilotes, Grand Reims (région Grand-Est) et Cœur d'Essonne (région Ile-de-France). Ce prototype permet de définir le nouveau service proposé aux jeunes et aux professionnels. De mars 2017 à décembre 2017 : la co-construction s'est poursuivie et des tests d'une version nationalement déployable ont été réalisés. Parallèlement, le cadre et les modalités d'une animation territoriale ont été expérimentés. A partir de janvier 2018, le déploiement de la première version nationale de la Boussole est

prévu sur les territoires volontaires.

Deux territoires pilotes, Grand Reims et Cœur d'Essonne se sont portés volontaires pour expérimenter le service proposé tant dans sa dimension offre d'information en direction des jeunes que dans le pilotage et l'animation territoriale que la Boussole suppose. Sur Grand-Reims : 30 partenaires sont mobilisés, 80 offres de services sur les thèmes emploi et logement sont répertoriées. Un pilotage régional commun, DRDJSCS et Conseil Régional Grand Est, se construit au fil des nécessités soulevées dans le cadre de l'expérimentation. Une animation territoriale est à l'œuvre depuis mai 2017 et le CRIJ Champagne Ardenne a été désigné par le COPIL régional pour la porter. Le 11 octobre, une signature officielle des conventions entre les professionnels, les ambassadeurs partenaires de la Boussole et le CRIJ a été organisée devant les élus et les représentants des administrations. Sur Cœur d'Essonne : 15 partenaires sont mobilisés, 110 offres de services sur le thème emploi sont répertoriées et le pilotage se constitue plutôt au niveau départemental (Conseil départemental, DDCS, CAF), le Conseil régional y étant associé. L'animation territoriale est assurée par la DJEPVA et prochainement par le CIDJ.

Le comité de pilotage national de la Boussole aura lieu le 16 novembre. Il s'agit de présenter le service numérique, sa stratégie de déploiement et de concrétiser un partenariat avec les administrations, les représentants des collectivités territoriales et les têtes de réseau associatives. L'objectif est de faciliter la mobilisation des acteurs sur les échelons régionaux, départementaux et locaux.



En plus de l'accompagnement national qui sera proposé dans le cadre de la généralisation de la Boussole, les expérimentations territoriales ont permis de capitaliser les éléments en matière de gouvernance, d'animation et de valorisation.

Le déploiement territorial de la Boussole nécessite en effet, de penser et créer le cadre d'une coopération organisée avec les professionnels partenaires de la Boussole et les structures qui vont contribuer à la faire connaître. Conçue comme un outil de mise en réseau et de décloisonnement sectoriel en faveur d'une dynamique transversale, la Boussole a permis sur le territoire de Reims de fédérer et mobiliser un large panel d'acteurs. La gouvernance mise en place réunit ainsi des acteurs techniques, des experts et des acteurs décisionnaires. Un comité territorial interinstitutionnel et interministériel, déclinaison du comité de pilotage régional, suit le dispositif. Il comprend les têtes de réseaux associatifs, les services de l'Etat (unités régionales et territoriales), des représentants de la communauté éducative (Rectorat, université), les opérateurs de l'orientation et de l'emploi (pôle emploi, missions locales) et la Caisse d'Allocations Familiales. A terme, il s'agira d'assurer une gouvernance régionale idéalement pilotée par l'Etat (DRDJSCS) et le Conseil régional. Cette gouvernance pourra être adossée d'une part à un comité de pilotage stratégique, répondant aux enjeux régionaux et garant de l'équité territoriale et d'autre part, à des comités départementaux, niveau opérationnel à même de développer une ingénierie territoriale à travers une expertise de proximité des offres et services disponibles.

Par ailleurs, la Boussole se présente à la fois comme un nouveau service numérique en direction des jeunes en recherche d'informations sur les services et les droits qui les concernent et comme une démarche d'animation territoriale et thématique de professionnels sur un territoire. Le CRIJ, acteur d'une information généraliste, transversale et expert en accompagnement d'accès à l'information, a toute légitimité pour porter juridiquement et techniquement l'animation territoriale de la Boussole. De plus il apporte son propre réseau Information jeunesse qui maille les territoires et s'inscrit déjà au cœur d'un réseau partenarial.

L'animation territoriale mise en œuvre par le CRIJ en Champagne-Ardenne s'articule actuellement autour de plusieurs missions : assurer l'appui technique du COPIL régional, organiser des échanges de pratiques entre professionnels d'une même thématique, identifier finement les services rendus aux jeunes afin d'en restituer la diversité, la complémentarité et la richesse, élargir en permanence la communauté des professionnels partenaires de la Boussole et leurs offres de services associées, modifier ou créer des offres de services nouvelles en s'appuyant sur les questions des jeunes ne trouvant pas de solution ou insatisfaits de celles proposées. L'animation régionale doit également avoir le souci permanent d'organiser et d'assurer une bonne communication sur l'existence de la Boussole et des services qu'elle rend, d'identifier sur le territoire les meilleurs vecteurs et les meilleurs ambassadeurs pour toucher les jeunes, les professionnels et les tiers accompagnants.

Pour soutenir cette animation territoriale, des opportunités de financement existent. Ainsi, un appel à projets est en cours de rédaction par la direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle (DGEFP) pour permettre en région de mobiliser des crédits du Fonds social européen (FSE), ce qui assurerait une prise en charge de 50% du coût d'un poste à temps plein d'animateur(trice) pour chaque ancienne région.

Enfin, l'efficacité de la Boussole, tant sur la pertinence des réponses aux besoins des jeunes qu'en matière d'ancrage territorial, nécessite d'en assurer la notoriété et de démontrer l'intérêt du service proposé. En Champagne-Ardenne, l'objectif de valorisation de la Boussole est clairement posé. Chaque

acteur est signataire d'une charte d'engagement incluant cette dimension de relais d'informations sur le dispositif. Par ailleurs, un kit de communication en cours de construction au niveau national sera prochainement testé sur le Grand Reims. Celui-ci vise à équiper chaque territoire s'engageant dans la mise en œuvre de la Boussole qui disposera ainsi d'un ensemble de supports papier (affiches, flyers), presse, de bannières et de messages ciblés pour toucher les publics jeunes et professionnels. Le CRIJ envisage également de mobiliser progressivement tous les volontaires en service civique présents sur le territoire Grand Reims pour déployer une information de « pair à pair » et faire ainsi connaître la boussole au plus grand nombre.

A.Lemoine

Cet article a été rédigé sur la base d'entretiens menés avec Philippe HEURTAUX, chef de projet "Boussole" à la DJEPVA et Véronique Vieillot, conseillère technique et pédagogique supérieure, en charge de l'expérimentation "Boussole", à la DRDJSCS Grand-Est.



Le 11 octobre, en Champagne-Ardenne, la Boussole a été valorisée lors d'une matinée à laquelle participaient l'ensemble des acteurs impliqués.

Une trentaine de structures déjà engagées dans la démarche ont formalisé leur participation en signant une charte de l'engagement en présence de Jean-Benoît Dujol, délégué interministériel à la jeunesse. Ce dernier a profité du déplacement à Reims pour rencontrer des acteurs locaux. Il a également visité le CRIJ de Champagne-Ardenne. [En savoir plus](#)

### Bilan des tests \*

200 jeunes ont testé la Boussole (tous statuts confondus).  
180 jeunes ont laissé leur coordonnées mail ou téléphonique pour être contactés  
Tous les professionnels ont répondu dans le délai promis. 40 jeunes ont été réellement mis en contact.  
Le retour des jeunes est très positif sur la simplicité et la clarté du service. 90% le recommanderaient à leurs proches.  
Par internet, sans publicité, entre 2 et 10 jeunes utilisaient le service Boussole sur Reims chaque semaine (pour 40 à 80 connexions par jour de mai à septembre 2017).

\* Résultats des tests menés auprès des jeunes sur des forums emploi et logement des deux territoires en expérimentation depuis mars 2017

## La parole à...



**Audrey Baudeau**  
Déléguée générale du  
CNAJEP

Quel est l'origine du dialogue structuré ?

En 2009 les institutions européennes adoptent une nouvelle stratégie pour la jeunesse. Celle-ci prévoit de « structurer le dialogue avec la jeunesse ». Il s'agit d'organiser une architecture permettant à des espaces de participation locaux, nationaux, européens de coopérer. Des cycles thématiques sont définis en lien avec l'agenda politique de l'Union européenne (UE) et des Etats-membres. En 2014-2015 la thématique de la participation politique des jeunes est mise au débat au niveau européen. Une consultation de 40.000 jeunes est organisée. 16 propositions sont formulées conjointement par les représentants de mouvements de la jeunesse et des responsables politiques. De manière transversale l'enjeu d'un travail sur la notion de processus de participation et de décisions plus transparents, ouverts, inclusifs et engagés sur le long terme apparaît central. Ces propositions ont constitué la base d'une résolution du conseil de l'UE demandant aux Etats membres de mettre en place au niveau le plus approprié des stratégies pour assurer la participation politique des jeunes. La mise en oeuvre de cette résolution au niveau européen a inspiré l'article 54 de la loi Egalité et Citoyenneté pour mettre en oeuvre ce concept au niveau des territoires.

Quelles sont les spécificités du dialogue structuré territorial ?

Les dialogues structurés territoriaux portent notamment sur l'établissement d'orientations stratégiques et sur l'articulation et la coordination de ces stratégies entre les différents niveaux de collectivités territoriales et l'Etat. Alors que le dialogue structuré européen s'est fondé sur un cycle de 18 mois, le processus de

dialogue structuré entre les jeunes, les représentants de la société civile et les pouvoirs publics mis en oeuvre au niveau territorial, est annuel. De manière générale, les dialogues structurés reposent sur une série d'invariants. Le co-pilotage doit être assuré prioritairement par un triptyque d'acteurs, conseil régional, services déconcentrés de l'Etat et coordinations d'acteurs de jeunesse. D'autres instances (CESER...) ou personnes ressources (chercheurs...) peuvent être associées à la gouvernance. Les attendus doivent être préalablement posés (définition d'un plan de travail, délibération, résolution...). La démarche, adossée à un calendrier cyclique, permet d'opérer les ajustements nécessaires dans une perspective d'amélioration continue. Cette souplesse se retrouve aussi dans les modalités du dialogue qui consistent à articuler les espaces existants. Enfin, le choix concerté des thématiques s'apprécie au regard des besoins et enjeux prioritaires du territoire.

Quel est l'accompagnement proposé aux territoires et aux acteurs à la mise en place et l'animation des dialogues structurés ?

La journée du 26 septembre organisée conjointement par la DJEPVA, le CNAJEP et l'ANACEJ a permis d'impulser une première dynamique. En proposant aux principaux acteurs du processus (services de l'Etat, conseils régionaux, organisations de jeunesse) un cadre d'échange et de rencontre, cette journée a contribué à une meilleure interconnaissance des acteurs mis en situation de « fabriquer » ensemble. Le CNAJEP a par ailleurs constitué un kit d'actions sur les principes et modalités opérationnelles du dialogue structuré territorial remis à l'ensemble des participants. Au-delà de cette journée, le suivi de la mise en oeuvre territoriale des dialogues structurés fera l'objet d'une attention particulière. Il conviendra d'organiser la remontée de besoins en matière d'accompagnement afin de proposer des réponses adaptées.

Propos recueillis par A.Lemoine

## Ressources utiles

- [Panorama statistique Jeunesse, Sports, Cohésion sociale. Les régions françaises - version 2016](#), Direction de la recherche, des études, des évaluations et des statistiques (DREES)
- [La France associative en mouvement, Recherches & Solidarités, Septembre 2017](#)
- [La Lettre mensuelle de l'INJEP, Septembre 2017](#)

Directeur de publication : Jean-Benoît Dujol

Contact : Bureau de l'animation territoriale

Audrey Lemoine, responsable éditoriale

[audrey.lemoine@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:audrey.lemoine@jeunesse-sports.gouv.fr)

© 2017. Tous droits réservés